

## La vaccination POUR LES PROFESSIONNELS

(à partir de 18 ans)



## Je suis un professionnel:

- De santé\*
- D'un établissement de santé
- D'un établissement ou service médico-social intervenant auprès de personnes vulnérables
- Salarié de particulier employeur intervenant auprès de personnes âgées et handicapées vulnérables
- Sapeur-pompier
- Vétérinaire





DE

18 À 54 ANS —>
INCLUS

Pfizer-BioNTech ou Moderna



En centre de vaccination ou dans mon établissement

55 ANS ET PLUS AstraZeneca ou Janssen\*



En centre de vaccination ou dans mon établissement ou chez mon médecin traitant ou chez mon médecin du travail ou en pharmacie ou en cabinet infirmier

(sauf si une 1ère injection a été réalisée avec le vaccin Pfizer-BioNTech ou Moderna)

Pfizer-BioNTech ou Moderna



En centre de vaccination ou dans mon établissement

\* Le vaccin Janssen sera disponible en ville (médecins, pharmaciens et infirmiers) à partir du 22 avril 2021.



version: lundi 12 avril 2021